



BEAUX-ARTS

## JOURNAL DE MONACO

PROGRÈS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :  
 UN AN. . . . . 12 francs  
 SIX MOIS . . . . . 6 »  
 TROIS MOIS. . . . . 3 »  
 ÉTRANGER frais de poste en sus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE  
 LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION DU JOURNAL  
 S'adresser, *franco*, à M. ESIÈRE LUCAS, Rédacteur-  
 en chef et Gérant, à Monaco (Principauté).

ANNONCES. . . . . 25 cent. la ligne  
 RÉCLAMES. . . . . 50 » »  
 FAITS MONACO. . . . . 4 franc »

( UN NUMÉRO : 25 CENTIMES. )

Monaco, le 3 Avril 1859.

La réunion prochaine d'un Congrès est un fait désormais officiel.

La Principauté de Monaco, doit plus que tout autre état, s'en féliciter; car les Puissances qui y figureront, auront à étudier des questions d'un rapport intime avec les intérêts dont nous nous occupons.

Sans doute, il est étrange que ce soit contre le Gouvernement même qui se pose en défenseur des souverainetés envahies, que ces intérêts aient à formuler leurs griefs; mais, n'est-il pas plus étrange que le Piémont y ait donné matière pendant dix années, en exerçant, au milieu de ses manifestations libérales, une pression, une influence spoliatrices, sur la Principauté que sa faiblesse même et ses droits à un protectorat loyal eussent dû en garantir?

En ce moment solennel pour toute l'Italie, où la voix du faible doit espérer d'être entendue, disons toute la vérité sur la situation.

Pendant toute la durée de son protectorat, et surtout depuis 1848, la conduite du Piémont vis-à-vis de la Principauté, tant dans les actes privés que dans les documents officiels qui l'ont concernée, a eu pour but de faire perdre de vue la position qui lui est garantie par les traités de 1814 et de 1815. Ces traités, qui ont établi purement et simplement entre la Principauté et

la puissance protectrice, les rapports politiques existant entre la France et la Principauté avant 1792, n'ont pu avoir pour conséquence de faire revivre à l'avantage de la Sardaigne, des prétentions tirées du régime féodal, et qui eût ultérieurement convertir en droit d'incorporation. C'est cependant dans ces prétentions arriérées qu'on trouve le point de départ de ses tendances actuelles; c'est à leur fausse logique qu'il faut rapporter les événements de 1848, la pseudo-spoliation qu'ils ont préparée, et toutes les tentatives vexatoires ou hostiles que des mains aussi dociles qu'aveugles, si elles ne sont stipendiées, fomentent chaque jour dans le but de la consacrer.

En réglant, par la convention de 1817, en exécution des traités de 1814 et 1815, les conditions d'un protectorat « sans réserve et sous parole royale, » le roi de Piémont a pris, dans les termes mêmes du traité de Paris, la position qu'avait la France vis-à-vis de la Principauté. Protectorat, dignement exercé par la France, mais que sanctionna vainement le traité de 1817 par lequel « le roi de Sardaigne s'oblige » et oblige ses successeurs à laisser le Prince « dans sa liberté et souveraineté de Monaco, Menton et Roquebrane, à le maintenir dans cette souveraineté et à le défendre contre quiconque voudrait l'attaquer. » En effet, en dépit de ces obligations, de ce traité, et des conventions diverses relatives aux sels, aux tabacs, aux délimitations territoriales, et qui établissent une constatation formelle et irrécusable des droits du pays, le Piémont remonta tout à coup, mais sans succès, aux arguments étranges puisés dans

le système féodal<sup>(\*)</sup>, et trouvant en 1848, l'occasion de faits qui justifiaient leur mise au jour, fomenta des troubles, rassembla quatre-cents et quelques signatures, de toutes mains, qui leur donnèrent une raison d'être, et tâcha de sequestrer à son profit, dans la tolérance d'un présent provisoire et fallacieux, l'avenir de Menton et de ses dépendances, en attendant sans doute que la spoliation pût s'étendre à la Principauté toute entière. Une fois la situation de Menton rendue anormale, elle fut incessamment entretenue, et nul doute que l'impuissance du Prince ne se soit brisée jusqu'ici, contre l'appui dont se sont targués du reste, ses meneurs avoués.

On peut donc dire que du jour où la Principauté a perdu le protectorat français, que le Piémont avait ses raisons de déclarer « contraire » aux principes d'une sage politique, et même « en bon sens » parcequ'il s'exerçait sur un état enclavé dans les états sardes, la Principauté s'est trouvée livrée à la merci de la puissance contre laquelle elle avait besoin d'être défendue.

(\*) Dans ses Mémoires à ce sujet, le Piémont s'est plu à confondre les fiefs de concession directe avec les fiefs oblat, la concession conditionnelle faite par les Princes de Monaco aux Ducs de Savoie, avec les charges et conditions imposées aux anciens feudataires de cette maison, et a cherché à tirer des inductions fausses de faits dont les traités de 1814 avaient eux-mêmes réglé la solution.

La richesse de son territoire, l'importance qu'elle peut espérer à divers titres, son littoral, ses caps, ses ports, tous ses avantages stratégiques et commerciaux devaient naturellement tenter le Piémont.

Qu'on y songe donc bien; là sont le but et la cause de tous les faits que nous enregistrons chaque jour, depuis dix ans: l'occupation de Menton et Roquebrune avec leurs dépendances, sous prétexte de séquestre; l'arrestation en 1854 du Prince Charles III, alors Duc de Valentinois, et son emprisonnement à Villefranche; les actes inouïs de brutalité dont le jeune Prince Albert a failli être victime, les notes émises dans divers journaux relativement à un soi-disant desir d'annexion des villes séquestrées au Piémont; une prétendue adresse de la Garde Nationale à ce point de vue, contre la quelle proteste hautement en ce moment l'attitude insouciante de Menton en face des bruits de guerre et du mouvement qui règne dans les Etats Sardes; l'arbitraire exercé sur les habitants eux-mêmes par un Conseil qui se dit appuyé; les plaintes qu'arrêtent des exemples d'incarcération sans jugement comme sans appel.

Or, nul doute que ces faits n'auraient jamais eu à se produire, si le pays n'avait eu à subir qu'un protectorat loyal et désintéressé.

C'est donc en vue du Congrès qui doit s'ouvrir, que nous résumons nos griefs. Nous sommes convaincus que dans l'esprit des Puissances appelées à ces solennelles conférences, la faiblesse d'un Etat n'est pas un motif d'exception aux droits qu'elles consacrent. Nous espérons être entendus lorsque nous demandons:

S'il n'est pas temps que l'existence réelle et dégagée de tout autre lien, que les traités de 1814 et 1815 ont donnée aux circonscriptions territoriales de l'Europe, commence pour la Principauté;

S'il n'est pas temps que la Sardaigne, qui pendant quarante-quatre ans a si largement profité du droit international, le reconnaisse à l'égard du Prince de Monaco, et fasse cesser des fomentations spoliatrices masquées par des tolérances d'un funeste exemple;

S'il n'est pas temps, enfin, de mettre un terme à une violation en apparence peu importante des traités, mais dont la continuation semblerait l'abandon, pour l'avenir, des principes qui ont présidé à leur adoption?

Nous avons enregistré les actes révolutionnaires qui ont été à Menton la suite du jugement prononcé par le Tribunal de Monaco au sujet des événements du 4 février. Tandis qu'un recours en grâce était adressé à Son Altesse par les condamnés, deux juges de ce Tribunal, habitant Menton, deux vieillards, ont reçu de la part du Commissaire et du Sous-Commissaire de police, à leur arrivée en cette ville, l'ordre de déguerpir sans délai; ils ont été ainsi violemment arrachés à leur famille, à leurs affaires, et ont dû chercher aux environs un gîte pour passer la nuit, en attendant qu'ils pussent quitter Menton.

Cette mesure violente prise contre deux Magistrats remplissant leur devoir, est inqualifiable. Un pareil fait, en protestant d'une manière aussi maladroite contre l'arrêt qui frappe

des individus étrangers à Menton, n'implique-t-il pas de la part de ses auteurs, une solidarité irrécusable; et le côté politique de la tentative à main armée ne reparait-il pas dans toute sa gravité? Non contente de cette manifestation déjà trop significative, l'Autorité mentonnaise met en usage d'autres moyens non moins vexatoires. Entr'autres, elle interdit d'une manière absolue l'entrée de la ville à tous les habitants de Monaco qui s'y présentent pour vaquer à leurs affaires. C'est ainsi que les voituriers conduisant les touristes à Menton sont brusquement arrêtés et obligés de rebrousser chemin, au mépris des arrangements faits avec les voyageurs.

Le sieur Joseph Sangiorgio, qui a conduit à Menton deux français, le 29 du mois, dernier a reçu l'ordre de M. Frédéric Bonnaud, sous-commissaire de police, et du sieur Murat, son agent, de quitter immédiatement la ville, avec injonction de ne plus y reparaitre sous peine de voir sa voiture confisquée, ses chevaux mis en fourrière, et d'être lui-même arrêté.

Il est évident que ce surcroît d'animosité ne se produirait pas, si l'arrêt du Tribunal de Monaco n'intéressait que les condamnés: L'attention publique qui a été attirée sur l'aspect politique de cette affaire n'était donc pas induite en erreur!

Les faits que nous relatons sont d'une rigoureuse exactitude et ne contiennent qu'une bien faible partie de tous ceux qui sont venus à notre connaissance. Nous invitons l'Avenir de Nice qui paraît douter de nos assertions, à s'adresser à M. l'Intendant Général de la province de Nice, sous la haute administration duquel se trouve momentanément placée Menton; il s'édifiera sur leur entière véracité.

## CHRONIQUE LOCALE

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que les condamnés Manera, Barthélemy et Jean-Baptiste Barbera ne devaient pas se pourvoir en révision; nous avons été mal informés, car dans la soirée du 27 Mars, ils ont fait leur déclaration de pourvoi au Greffe du Tribunal, ils n'ont, néanmoins, point encore présenté leur requête à l'appui.

Un bal très-brillant a été donné au Palais jeudi dernier, jour de la Mi-Carême. L'Orphéon tout dernièrement formé par les soins du Maître de Chapelle M. V. Graire, y a donné une preuve remarquable de tout ce qu'on doit espérer du talent du maître et des dispositions naturelles des élèves. Un quadrille et une valse y ont été chantés avec précision, vigueur, et des oppositions fort-bien senties. Nous sommes heureux d'applaudir à des soins habiles que nous connaissons de longue date et d'encourager des efforts, qui nous sont tout sympathiques.

M. Alexandre Pastoret, Médecin principal à l'hôpital militaire de Toulon, est mort subitement à Monaco, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, mercredi dernier 30 Mars, le lendemain de son arrivée dans la Principauté.

Une partie de la colonie française et diverses personnes de la ville se sont empressés d'assister à son enterrement.

## NOUVELLES

### De la Littérature et des Arts.

On parle, dans le monde littéraire, du manuscrit provençal en douze chants, intitulé *Mircio* et signé Frédéric Mistral, découvert par M. Adolphe Dumas.

La librairie Michel Lévy réédite une curieuse brochure de M. John Lemoine intitulée *Affaires de Rome*; brochure, qui, publiée, il y a dix ans, retrouve tout l'intérêt de l'actualité.

*Instruments de musique des Russes.* — Les instruments de musique qui figurent dans l'orchestre national des Russes sont au nombre de dix qui sont: 1° *Le rojock*, espèce de cornet des montagnes, qu'on croit être le chalumeau pastoral de Théocrite; 2° *La dudka*, espèce de flûte primitive analogue à celle que mentionne Horace; 3° *La gelaïka* ou *sipooka*, espèce de double flûte semblable à celle des Grecs; 4° *La suirelia*, ou flûte de roseaux, la flûte de Pan; 5° *Le rog*, espèce de cor de chasse; 6° *Le pilai*, cornemuse de forme primitive; 7° *La lalaïka* espèce de guitare russe très-ancienne dont on voit l'analogue sur un obélisque égyptien à Rome; 8° *Le goudock*, violon de forme primitive; 9° *Le gouzli* harpe horizontale; 10° *Le loschki*, modification de sistrum antique.

## BULLETIN D'ITALIE

L'Impératrice douairière de Russie est attendue à Nice.

ROME. — Le 25 mars, un grand convoi d'essai a parcouru le chemin de fer de Civita-Vecchia. Le lendemain, les ingénieurs du gouvernement et de la compagnie reconnaîtront officiellement les travaux de la ligne, et l'exploitation commencera au premier jour.

TURIN. — Dans une réunion tenue par les cafetiers, il a été décidé à l'unanimité qu'ils quitteraient tous leur abonnement à la *Presse*. *Il Mondo Letterario* annonce qu'il cesse ses publications à la fin du trimestre courant.

NAPLES. — Le ministre Pionati est gravement malade. C'est lui qui avait signé la *ministeriale*, qui limitant la grâce royale, changeait en déportation l'exil de Poerio et de ses amis.

Le Grand-Duc Constantin est arrivé à Naples le 22 mars. S. A. R. est descendue au Palais de Chiatamone.

## Correspondance particulière de l'ÉDEN

Paris, le 30 mars 1859.

En vérité, cher rédacteur, c'est une tâche difficile que de correspondre avec vous aujourd'hui. Toutes les nouvelles sont au printemps ou à la politique. — Votre charmant *Eden* est passé maître en cette dernière, — que pouvons-nous lui donner qui l'intéresse sur le retour de la saison des fleurs, nous les exilés parisiens, qui n'avons que des arbres chétifs pour en témoigner; que quelques échappées de soleil entre deux rues pour nous en ressentir; et qui célébrons sur tous les tons, comme l'expression suprême de son retour, la floraison du marronnier du 20 mars « fidèle à son passé! » N'avez-vous pas, au bord de la Méditerranée qui déroule ses flots bleus à l'horizon, vos orangers qui embellissent, vos champs de violettes, de géraniums et de roses qu'on fauche à pleines gerbes, et sur votre rocher qui s'élève comme le pavillon de ce parterre éternel et infini, « des fleurs, des amours et des vers! »

C'est trop de moitié. Pourquoi vouloir répandre au milieu de toutes ces merveilles dont votre feuille est le gracieux album, nos maussades nouvelles, cette pluie de la civilisation qui fane presque toujours ce qu'elle touche? — Monaco s'éveille, dites-vous; il grandit, on le recherche. Son nom, qui ne semblait qu'un vieux souvenir, est désormais dans toutes les bouches le synonyme de votre feuille; rendez-vous d'hiver et d'été s'y prennent, il lui faut pour ses nouveaux venus quelque signe de vie de ce monde qu'il leur fait délaisser.

Prenez donc; voici les notes de mes souvenirs. La première est presque une relique. C'est une fleur d'oranger moins fraîche que les vôtres; elle a trente ans. Elle s'est détachée d'une couronne de fiancée dont souriaient hier ceux qui l'ont vue. La tête qui la portait avait cinquante ans. Lui, soixante, ils s'aimaient depuis plus de trente ans; leur amour était devenu à la longue une mélancolie, une tristesse de l'âme. La couronne d'oranger qui devait se poser sur de beaux cheveux blonds, à orné, toute flétrie, une tête blanchie. Ainsi l'a voulu l'époux, afin que ces pauvres fleurs, si longtemps cachées à tous les yeux, pussent témoigner des souffrances endurées. — Quel est ce mystère! — Celui de bien des amours, un père inflexible, sans doute, sectateur zélé des sévérités paternelles que Monseigneur d'Angers vient de prôner en engageant les pères à la défiance, à la ruse, et à l'inflexibilité vis-à-vis de leurs enfants, s'ils veulent en être respectés. Quelle protestation plus tristement éloquente contre ces idées, que la consécration de ces amours vaincues. Et combien je préfère à cette théorie qui tombe devant le sympathique sourire des têtes roses et fraîches de l'enfance, celle de l'allemand Fœber—Fœber est un philosophe qui recherche dans la loi naturelle, le principe de l'activité libre et spontanée de l'enfant; non pas le jeu libre et désordonné de ses instincts, mais « la discipline de ces instincts obtenue par ses propres efforts dirigés vers un but utile. »

Sa méthode; son école si c'en est une, rejette bien loin le cortège d'idées dont la défiance est la mère; on l'appelle *Jardins d'enfants*.

On y réunit les enfants de 2 à 8 ans, pendant 5 heures par jour. Après ce temps, on les rend à leurs mères et à leurs honnes, mais, au bout de six mois, ce sont eux qui pourraient diriger

l'intelligence de leurs bonnes. On les fait jouer à des jeux qui développent les muscles sans les fatiguer; on met entre leurs mains les couleurs de l'arc-en-ciel, on leur montre, par exemple, le rouge, le bleu, et la transition entre ces deux couleurs, le violet composé de rouge et de bleu. On leur donne une petite sphère en bois; puis un cube, puis un cylindre qui est la transition entre la sphère et le cube. On les familiarise, sans qu'ils s'en doutent, avec l'idée des antithèses, des contrastes et des transitions qui les naissent. A mesure qu'il grandit, les forces de l'enfant se développent, ses idées vagues des choses acquièrent de la justesse et de la netteté; il apprend peu à peu les notions élémentaires de perceptions, la logique de l'esprit, la méthode enfin, qui a de tout temps multiplié la puissance des grandes intelligences.

Le maître est toujours une femme. Il faut en effet le cœur plein de tendresse, la main souple d'une femme pour aimer et conduire cette charmante petite troupe.

Tout dépend dans l'homme des premières impressions de l'enfance; croyez-vous en les-ci capables d'en faire des ingrats ou des malheureux? N'est-ce pas une doctrine impéissable, celle qui dit: Laissez venir à moi les petits enfants! C'est au milieu de vos merveilles fleurissantes et de votre beau ciel qu'il faudrait les faire grandir; à tous les âges, la nature a dans le cœur humain un écho certain et fécond de sa poésie.

En reste, quel ordre d'idées peut se trouver déplacé dans vos sites! — N'est-ce pas au milieu de vos massifs de pins et d'oliviers à la verdure mélancolique, tout illuminés des vols fantastiques des lucioles, que M. Home devrait résumer les révélations qu'il dit prochainement livrer à l'éditeur Datta. J'aborde là une idée qui vous est sympathique je le sais; aussi vous dirai-je que les esprits sérieux attendent de grandes choses de cette œuvre du spiritualiste par excellence.

Chaque jour, la raison découvre à travers les lambeaux clair-semés du magnétisme et de spiritualisme, des faits précieux et irrécusables. Les Journaux de Gand donnaient dernièrement encore des détails sur la guérison de deux perclus, un veillard et un enfant. Si le livre de M. Home est à la hauteur du sujet qu'il doit traiter; s'il comprend sa mission, quelle révolution philosophique et psychologique ne peut-il pas aider à prévoir?

Mais le monde s'agite et fourmille en dessous de ces grandes questions, sans se préoccuper de ce qu'il peut leur devoir avant peu. Faisons comme lui.

Vous avez eu vos fêtes dansantes. Celles de Paris s'éteignent, et l'on commence à s'occuper des salons où l'on cause. Le salon de M. Nieuwerkerke a repris ses vendredis, jours heureux s'il en fut, malgré le proverbe; où tous les arts, toutes les pensées, toutes les théories se pressent s'affiliaient, se fécondaient et rejaillissent partout en gerbes lumineuses.

La musique est aussi son apanage; on y annonce l'audition du célèbre violoniste Alexandre Boucher, le virtuose émémoriste dont le talent jeune encore il y a quinze ans, charmait à Bourges un noble exilé, et qui aujourd'hui, à quatre-vingt-dix ans, est, dit-on, digne comme à ses beaux jours, d'entrer en carrière. Dans les théâtres, la musique fait merveille. Voici venir Listz qui boude Weimar et réfugie au Théâtre-Italien son sabre d'honneur et ses triomphes. Les adeptes

de la haute gymnastique musicale à la salle Ventadour, ne lui demandent qu'une petite place pour l'ut dièse de Tamberlick, que, la loi sur le diapason élève au rang de ré bémol avancé! A propos de ré bémol, constatons les efforts tant soit peu stériles des six mille Orphéonistes au palais de l'Industrie. On en déplaît à M. Berlioz qui voudrait faire dire à trois cents trombones à la foi, la phrase solennelle du *requiem* de Mozart, « les grandes masses me font peur ». Un grand, un immense succès, l'œuvre de Meyerbeer, le *Pardon de Ploërmel*, et non plus *Dinorah*, se joue au moment où je termine ces lignes.

De cette œuvre, si vous le voulez bien, je vous entretiendrai quelque jour. Une partition de Meyerbeer est un événement qui doit intéresser votre belle Italie, si verdiste qu'elle ait été.

À l'Opéra, une douleur d'artiste est venue se mêler à l'éclat des pompes d'Herculanum — Roger, à qui sa brillante voix de ténor léger assurait jadis une si vaste carrière à l'Opéra comique; Roger, que la première place du second rang a trouvé dédaigneux et qui aurait dû se contenter de son triomphe momentané à la première, s'est vu tout-à-coup, hier, complètement abandonné par ce qui lui restait de voix — Sa douleur a été grande: il a arraché et foulé aux pieds le bandeau qui lui ceignait le front, et le visage dans les mains, s'est pris à pleurer en pleine scène; le public l'a consolé; mais si touchante que soit cette douleur de l'artiste, n'y laisse-t-il pas un peu de sa dignité? Roger riche, heureux, adulé, pourrait éviter ce que la nécessité impose fatalement à certains autres; l'amour propre ne conduit pas toujours directement au respect de soi-même.

Cependant, le bataillon féminin des danseuses et marcheuses, lançait ses regards les plus humides... de passion, au prince d'Oude et à ses diamans, qui sont, l'un portant l'autre la coqueluche de ces dames.

Enfin, pour abrégé, Paul de Musset écrit un volume sur la vie et les œuvres de son frère; un cardinal fait jouer avec succès à Liverpool un drame (*Le Bijou caché*) dont il est l'auteur; le *Docteur noir*, M. Velpeau vient de le démontrer d'une façon péremptoire, n'a jamais rien guéri; Sir William Astrong invente des canons rayés, démolissant infailliblement murailles et sentinelles à un nombre infini de kilomètres; le *Daily News*, avec une pompe foulante, une provision d'huile de naphte et un boulet de potassium, se charge de prendre Malte ou Cromstad en quelques secondes; on crie, au milieu de tout cela, que « la guerre est une impossibilité inévitable; »

Ce qui n'empêche pas que le maronnier, du 20 mars sera fleuri peut-être encore, lorsque tous ces bruits auront cessé. Alors, à hientôt.

E. LUCAS Rédacteur-Gérant

## AVIS

Tous les ouvrages Français et Etrangers dont il est envoyé deux exemplaires à la rédaction, sont annoncés dans le journal: — un article spécial leur est consacré s'il y a lieu.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 25 au 30 Mars 1859.

MENTON, b. *Le Caroubier*, c. Palmaro Jean, march. div.

ID., b. *Volonté de Dieu*, c. Palmaro Antoine, march. div.

NICE, b. *St-Joseph*, c. Delpiano Joseph. m. d.  
Départs du 18 au 24 Mars.

NICE, b. *Le Caroubier*, c. Palmaro Jean, m. d.

MARSEILLE, b. *Volonté de Dieu*, c. Palmaro Antoine, march. div.

**ACCORD ET RÉPARATIONS DE PIANOS**

artiste **AUDA** du Casino  
Accordeur des pianos du palais de S. A. S.  
le Prince de Monaco.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

du 27 Mars au 2 Avril 1859

DATES	Thermom. Centigr.			ETAT atmos.	
	8 h.	2 h.	6 h.		
Mars	27	12 7	13 »	12 «	Beau
	28	12 9	12 7	11 9	id.
	29	13 8	14 »	11 4	id.
	30	13 3	14 9	12 9	id.
	31	13 9	14 7	13 5	Vent
Avril	1	14 4	14 9	11 «	id.
	2	15 »	15 6	13 »	Nuag.

Imp. L. Péron à Monaco (Principauté)

**AVIS** Les personnes qui désirent prendre des abonnements aux **GUÉPES**, revue philosophique et littéraire par Alphonse KARR, sont priées de s'adresser à M. P. Féraudy à l'imprimerie du journal.

EN VENTE

**AU BAZAR MENTONNAIS**

Rue Saint-Michel, à Menton

ALBUM

du Comté de Nice et de la Principauté de Monaco  
par M<sup>lle</sup> LEOPOLDINA BOZZING.

**RESTAURANT NOGHÈS**

Rue du Tribunal.

SERVICE A LA CARTE ET PENSIONS DEPUIS 50 FR.

JOURNAUX DE TOUS PAYS

SAISON D'HIVER

FÊTES, BALS, CONCERTS

**BAINS DE MONACO**

PRÈS NICE ENTRE GÈNES ET MARSEILLE

Le climat exceptionnel de Monaco, ses orangers, ses citronniers, ses palmiers, ses abris en plein champ, sa proximité de la belle ville de Nice, rendez-vous de la haute aristocratie en font un délicieux séjour.

**OUVERTS TOUTE L'ANNÉE**

Les Banques de Trente et Quarante et de Boulette sont posées en permanence de 11 heures du matin, à 11 heures du soir à un capital considérable, avec le demi refait seulement au 30 et 40 et un seul zéro à la Roulette ce qui donne un avantage de 50 0/0 sur Baden, Spa, Ems, etc.

Un orchestre d'artistes de Paris sous la direction de M. HERMANN se fait entendre deux fois par jours dans les salons de la place du Palais.

**ITINÉRAIRE** : Chemin de fer de Paris à Marseille; de Marseille à Nice, par le bateau à vapeur tous les mercredi et samedi, ou par les Messageries impériales et générales deux départs par jour.

Tous les jours à 8 heures du matin départ de l'Omnibus de Nice à Monaco. — Retour à Nice le lendemain à 9 heures du matin. S'adresser aux Messageries Générales, Hôtel des Étrangers.

**HOTEL DES ÉTRANGERS**

TENU PAR

**GAZIELLO ANGE**

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Établissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

**HOTEL ET RESTAURANT**

DES BAINS

Tenu par **MARIUS BOYER**

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouveront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les égards, les prévenances et la modération des prix sont à l'ordre du jour au Restaurant des Bains tenu par Marius Boyer.

SAISON DE 1859

Salons de Lecture, Fêtes, Bals et Concerts

SAISON DE 1859

**BAINS DE WILDUNGEN**

Près Francfort-sur-Mein — même chemin de fer de Hombourg à Cassel (Hesse Electorale) station de Wabern.

Bains et Eaux minérales les plus remarquables de l'Europe contre les calculs, l'hépatite et la Phthisie.

Salons de Jeux de Roulette avec un quart de ZÉRO, de Pharaon, et de Trente et Quarante offrant un avantage de 75 0/0 sur les Banques de Hombourg et de Wiesbaden et de 175 0/0 sur celles de Bade, Spa, Ems, etc., etc.

Chasses et pêches sur quarante mille hectares.

**OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> MAI**

Restaurants et Hôtels de 1<sup>er</sup> ordre tenus par un personnel venant de Paris. — Voitures confortables de l'Administration à chaque arrivée des trains de Wabern. — 4 départs journaliers de Francfort pour Wildungen à 7 fr. en 4 heures 1/2.